



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 8 juillet 1966

Quarante et unième session

à 10 h 50

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition . . . . .	49
Points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour:	
Débat général ( <i>suite</i> )	
Orateurs:	
M. Astrom (Suède) . . . . .	49
M. Murgesco (Roumanie) . . . . .	51
M. Kurka (Tchécoslovaquie) . . . . .	52
M. Roosevelt (Etats-Unis d'Amérique). . . . .	54
M. Barton (Fédération syndicale mondiale) . . . . .	54

*Président* : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Italie, Japon, Mexique, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/L.1124)**

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/L.1124). Si ce rapport n'appelle pas d'observations, le Conseil pourrait l'approuver.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINTS 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 ET 17 DE L'ORDRE DU JOUR

**Tendances économiques mondiales (E/4053 et additifs, E/4152, E/4187 et additifs, E/4221, E/4224 et Add.1; E/ECE/613; E/CN.12/752 et Add.1 et 2, E/CN.12/754; E/CN.14/345)**

**Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4182 et Add.1, E/4183, E/4185/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4188 et Add.1, E/4190, E/4191 et Corr.1 et 2, E/4193, E/4195 et Add.1, E/4197 et Add.1 et 2, E/4198 et Add.1, E/4199 et Add.1, E/4202, E/4205, E/4209, E/4215 et Corr.1, E/4233 et Corr.1)**

**Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4216)**

**Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3)**

**Planification et projections économiques (E/4046/Rev.1, E/4207 et Add.1; E/ECE/493/Add.1)**

**Financement du développement économique**

a) **Courant international de capitaux et d'assistance (E/4170, E/4171 et Corr.2)**

b) **Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés (E/4189 et Corr.1 et 2)**

**Activités dans le domaine du développement industriel (E/4192 et Add.1, E/4203, E/4229 et Add.1, E/4230)**

**Progrès social**

a) **Rapport de la Commission des questions sociales (E/4206 et Add.1; E/CN.5/401)**

b) **Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/402 et Add.1 et 2; E/L.1125)**

c) **Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (E/4228; E/CN.5/403)**

**DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)**

2. M. ASTROM (Suède) évoquera certains problèmes à l'étude desquels la délégation suédoise souhaiterait collaborer avec d'autres délégations afin de présenter au Conseil des propositions concrètes. Il s'agit en fait de la nécessité de planifier à long terme la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'assurer une mobilisation et une utilisation efficace des ressources disponibles.

3. Pour ce qui est de la situation de fait actuelle, les rapports dont le Conseil est saisi montrent que la cadence du développement économique et social dans les régions déshéritées du monde est lente et décevante. Sans doute, un certain nombre de mesures ont été prises et des programmes ont été élaborés pour donner un nouvel élan aux efforts déployés jusqu'ici. Mais il faudra du temps pour que la plupart de ces mesures et de ces programmes donnent des résultats. Des progrès considérables ont été accomplis depuis 1960 dans de nombreux pays en voie de développement, mais l'action entreprise a été freinée par les nombreux facteurs dont les rapports font état. Cependant, on peut tirer certaines leçons de l'expérience acquise au cours de la Décennie du développement. En premier lieu, on s'est rendu compte de la complexité du processus de développement, lequel exige des décisions souvent pénibles et toujours difficiles pour obtenir des changements d'ordre psychologique, éducatif, technique, politique, social et économique. En second lieu, l'institution même de la Décennie et les efforts déployés pour atteindre ses objectifs ont mieux fait comprendre les difficultés et les possibilités d'une action internationale. Il est apparu que l'objectif d'un taux de croissance de 5 % ne correspond pas toujours aux réalités économiques et que, pour fixer les buts à atteindre dans une région du monde, il faut d'abord évaluer les possibilités de développement de chaque pays de cette région.

4. Abordant la question de la coordination, le représentant de la Suède souligne que, si l'on veut que les ressources des divers organismes du système des Nations Unies soient utilisées avec le maximum d'efficacité, il faut que les programmes de travail de ces organismes et leurs activités soient étroitement coordonnés. On a dit que la coordination signifiait en fait une réduction des ressources disponibles. La délégation suédoise n'est pas de cet avis; pour elle, la coordination signifie non seulement une plus grande efficacité des efforts, mais aussi la possibilité d'utiliser d'une façon plus rationnelle l'ensemble des ressources dont on dispose.

5. Parmi les nombreuses formes que peut prendre la coordination, il faut mentionner la coopération entre institutions. On a souvent dit que le but principal de la coordination des efforts des organismes des Nations Unies était d'éviter le double emploi et le chevauchement de leurs activités. Certes, personne ne conteste la nécessité d'éviter les doubles emplois, mais un certain chevauchement conscient des activités n'est pas nécessairement nuisible, surtout si, en voulant l'éviter, on court le risque de laisser des vides entre les domaines de compétence des diverses organisations. Aussi peut-on se féliciter que la coordination entre les diverses institutions dépasse maintenant la recherche d'une solution de certains problèmes matériels et prend la forme d'une coopération constructive et d'une planification commune en vue d'une répartition rationnelle des tâches et d'une intégration effective des efforts.

6. Cependant, il se pose des problèmes de coordination d'une autre sorte, qui soulèvent parfois des difficultés qu'il aurait été possible d'éviter; ils viennent de ce que les gouvernements n'expriment pas toujours les mêmes vues sur des problèmes identiques dans les différentes

organisations. Par exemple, sur le problème démographique, les avis ont varié selon qu'ils étaient exprimés à l'Assemblée générale ou au Conseil en 1965, à l'Assemblée mondiale de la santé ou au FISE en 1966. C'est là une question d'organisation, qui pourrait sans doute être résolue si l'ONU demandait aux gouvernements de lui fournir des renseignements précis sur leur position à l'égard des divers problèmes étudiés.

7. Un autre genre de problème se pose également: celui de la coordination entre les organisations du système des Nations Unies et entre les programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance. On a souvent fait observer que, dans ce domaine, c'est aux gouvernements bénéficiaires qu'il appartient d'agir. Le rôle de l'Organisation est d'aider ces gouvernements à édifier et à renforcer un mécanisme de coordination. Mais, comme l'a dit justement le Secrétaire général dans son discours à la 1421<sup>e</sup> séance, la coordination dans ce contexte consiste en l'établissement d'un ordre de priorité qu'il appartient à toutes les organisations du système des Nations Unies de respecter, sans chercher à influencer les gouvernements en faveur d'intérêts particuliers. Le Conseil devra s'occuper de ce problème des priorités s'il veut contribuer utilement, pendant le reste de la Décennie et surtout après, aux efforts déployés en vue du développement.

8. On s'accorde à reconnaître que c'est aux pays en voie de développement qu'il appartient de fixer leur ordre de priorité en tenant compte de leurs aspirations et de leurs besoins. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies, reflétant les tendances de l'opinion mondiale, a pris sur elle de mettre en relief certains problèmes du développement qui préoccupent la communauté des nations.

9. C'est ainsi que l'accent a été placé sur le commerce et le développement, l'industrialisation et d'autres questions encore. Certes, tous ces problèmes méritent la priorité et sont d'une importance décisive pour assurer un développement équilibré et établir de nouveaux rapports équitables entre tous les pays. La Suède souhaiterait qu'une priorité fût aussi accordée, dans l'action internationale, au problème démographique; elle note avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays partagent son inquiétude devant les répercussions économiques, sociales et surtout humanitaires de l'explosion démographique. Diverses théories sur le rapport entre la croissance démographique et le développement économique ont été avancées. Pour sa part, la Suède est convaincue qu'un taux élevé d'accroissement démographique dans un pays pauvre freine le progrès économique. Elle estime que les parents doivent avoir accès aux méthodes et aux moyens permettant d'espacer la naissance de leurs enfants, dans l'intérêt de la santé physique et morale de la mère. Elle souhaite vivement qu'une action internationale soit entreprise pour donner à tous les hommes et à toutes les femmes qui le désirent et qui ont besoin de cette sorte d'assistance, les moyens de réaliser une planification familiale. A cet effet, l'OMS, la FAO, l'UNESCO, l'OIT, le FISE devront joindre leurs efforts. Mais il est bien évident que cette action devra être concertée et centralisée. Là encore, le Conseil a une tâche importante à remplir.

10. Un ordre de priorité rationnel doit être fondé sur une constante évaluation des progrès accomplis. Aussi la délégation suédoise accueille-t-elle avec une vive satisfaction les rapports d'évaluation dont le Conseil est saisi. Ces rapports sont importants, non seulement parce qu'ils fournissent au Conseil et aux autres organes intéressés des données sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, mais aussi parce qu'ils contribuent à créer dans le système multilatéral d'assistance le climat de confiance nécessaire pour mobiliser des ressources financières appropriées. La délégation suédoise approuve la proposition du Secrétaire général (E/4151, par. 40 à 50) de continuer à procéder à des évaluations dans les conditions qu'il a indiquées et qui supposent, notamment, qu'on améliore la méthodologie de l'évaluation.

11. Le représentant de la Suède expose ensuite comment son gouvernement envisage l'action que le Conseil pourrait entreprendre dans ce domaine à la présente session. Les organismes du système des Nations Unies devront, bien entendu, poursuivre et intensifier leurs efforts après la fin de la Décennie du développement. Mais l'efficacité de ces efforts dépendra de leur planification. Certains préconisent l'établissement d'un plan directeur qui fixerait les objectifs à atteindre au cours d'une période donnée, par exemple cinq ou dix ans, indiquerait les sources de financement pour la mise en œuvre du plan et assignerait aux divers organismes les tâches qui leur incombent. Or, chacun sait que cela est impossible et n'est peut-être même pas souhaitable en raison de la complexité et de la diversité extrêmes des problèmes du développement et des besoins nationaux. Cette constatation ne doit pas toutefois empêcher le Conseil de prendre certaines décisions à la présente session en vue de planifier les efforts des organismes du système des Nations Unies après 1970. Le Conseil pourrait, par exemple, adopter une résolution qui compléterait la résolution 1089 (XXXIX) et prierait le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les institutions spécialisées, l'AIEA, les commissions techniques et les organismes spéciaux qu'il jugerait appropriés, comment la planification pour la période postérieure à 1970 pourrait être établie et comment elle pourrait être coordonnée avec les programmes nationaux. La résolution pourrait, en outre, inviter le Comité de la planification du développement à aider le Secrétaire général dans sa tâche et à se réunir plus tôt qu'il n'est prévu. La délégation suédoise n'ignore pas que, même si le Conseil prend les mesures suggérées, sa tâche n'en sera pas pour autant achevée. Il lui restera à étudier le processus du développement économique sous son aspect politique et son aspect à long terme et, si possible, à chercher les éléments qui sont à la base de ce processus.

12. M. MURGESCO (Roumanie) dit que pour être vraiment rationnel l'examen de la situation économique mondiale et des moyens propres à accélérer le progrès de l'humanité doit tenir dûment compte du droit des peuples de choisir librement la voie du développement convenant le mieux à leurs aspirations et de mettre en valeur les ressources naturelles et humaines dont ils disposent ; il doit tenir compte aussi du rôle de plus en

plus grand d'une coopération internationale dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel, fondée sur les principes de l'égalité des droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

13. Evoquant les efforts considérables que nécessite la transformation d'un pays où l'industrie est peu développée et l'agriculture arriérée. M. Murgesco cite l'exemple de la Roumanie où ces efforts de transformation exigent des investissements représentant annuellement plus de 25 % du revenu national. Toutefois, les résultats justifient les sacrifices consentis : progression de la production à un taux annuel de 14 %, développement harmonieux de toutes les branches de l'économie nationale, accroissement, grâce aux techniques modernes, de la production agricole, permettant de satisfaire les besoins intérieurs et de disposer d'excédents exportables. Ce sont là des progrès qui donnent à la Roumanie la possibilité de développer ses échanges commerciaux et ses relations de coopération économique avec tous les pays, quel que soit leur régime social et politique. L'effort d'industrialisation se poursuit dans tous les secteurs de l'économie, comme en témoignent les objectifs du nouveau plan quinquennal pour la période 1966-1970, que l'Assemblée nationale vient d'adopter en mettant l'accent sur la nécessité de perfectionner le système de planification de l'économie nationale. Tout cela explique l'intérêt que la Roumanie porte aux efforts des pays qui travaillent à développer leur économie et aussi aux activités de toutes les organisations relevant des Nations Unies qui concernent les divers aspects du développement.

14. Plusieurs orateurs ont signalé les résultats jusqu'ici décevants de la Décennie des Nations Unies pour le développement. On constate, en effet, que l'écart entre les besoins du développement et les moyens matériels qui sont effectivement mis en œuvre pour y faire face, va s'élargissant. On constate en même temps que des sommes énormes sont dépensées dans le monde à des fins militaires et que les fonds engloutis en une seule journée dans la course aux armements représentent plus d'un double des crédits dont dispose pour une année entière le Programme des Nations Unies pour le développement. De plus, en un temps où l'on parle beaucoup de coopération internationale, on est en droit de s'inquiéter de faits tels que l'agression des Etats-Unis contre un Etat souverain et indépendant, la République démocratique du Viet-Nam, agression encore aggravée récemment par les bombardements de Hanoi et de Haiphong par l'aviation américaine, et qui constitue une sérieuse menace pour la paix du monde. Le Président du Conseil des ministres de Roumanie a fermement condamné ces nouvelles actions agressives et attiré l'attention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur la lourde responsabilité qu'il assume en continuant et en intensifiant cette guerre et en poursuivant une politique qui viole les principes du droit international et freine le développement de la coopération internationale dans tous les domaines.

15. Revenant à la question de l'industrialisation, qui intéresse au premier chef de nombreux Etats Membres, le représentant de la Roumanie dit que la création de

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de même que les travaux du Comité spécial chargé de l'élaboration du statut et du mandat de cette organisation, tout comme l'échange de vues qui a eu lieu au cours de la réunion commune du Comité administratif de coordination et du Comité spécial de coordination, témoignent du souci d'organiser, pour ce qui est de l'industrialisation, une activité efficace dans le cadre des Nations Unies. Les conclusions et les recommandations des colloques régionaux et du Colloque international sur le développement industriel seront d'une grande utilité pour l'élaboration du programme de travail de la nouvelle organisation.

16. Etant donné que le développement économique contemporain se situe dans la perspective d'une prodigieuse révolution de la science et de la technique, l'échange de connaissances scientifiques et techniques et le transfert aux pays en voie de développement de l'expérience acquise en matière de développement revêtent une importance majeure. C'est pourquoi la délégation roumaine appuie la recommandation du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement tendant à ce que le Conseil adopte une résolution qui marquerait le point de départ d'un plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement (E/4178, chapitre VI). Se félicitant de l'activité du Comité de la planification du développement qui vient de déposer son premier rapport (E/4207), M. Murgesco souligne qu'il serait intéressant de faire analyser, par cet organisme, les principales tendances de la planification et de la programmation dans les divers pays ainsi que les différentes techniques utilisées, car, selon lui, la planification ne peut obéir à des règles uniformes et ne devient un moyen d'action efficace que si elle s'identifie aux intérêts nationaux.

17. Abordant la question de la coordination des activités des Nations Unies, qui revêt une importance capitale en raison de l'ampleur et de la diversité croissantes de ces activités, le représentant de la Roumanie dit que le rapport sur les travaux de la réunion commune du Comité administratif de coordination et du Comité spécial de coordination (E/4233 et Corr.1) mérite un examen attentif. Il met surtout en lumière l'utilité de convoquer périodiquement une réunion commune de ces deux organes dont les travaux ne diminuent d'ailleurs nullement la responsabilité du Conseil en ce qui concerne les attributions qui lui sont dévolues de par la Charte. En élaborant des programmes précis à long terme dans certains domaines, on aura fait progresser considérablement la coordination. Le programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles, le plan quinquennal de création d'une infrastructure scientifique et technique dans les pays en voie de développement, la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, le programme de cinq ans de la Commission des questions sociales sont autant d'initiatives heureuses prises dans ce sens. Les problèmes de priorité sont complexes, surtout à l'échelon international, comme l'a souligné le Secrétaire général dans le discours qu'il a prononcé à la 1421<sup>e</sup> séance, mais ils doivent pouvoir être résolus grâce à la bonne volonté de tous.

18. La délégation roumaine partage sans réserve le point de vue exprimé par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, qui a souligné, à la quatrième session du Comité spécial de coordination, que l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions internationales ont le devoir de respecter les priorités diverses et changeantes des pays membres sans essayer de leur imposer des priorités arbitraires et doivent être prêtes à aider les pays les plus pauvres aussi bien que ceux qui sont sur le point de devenir des pays développés. Le représentant de la Roumanie estime à ce propos que les commissions économiques régionales doivent jouer un rôle beaucoup plus actif. La question s'est posée, au sein du Comité spécial de coordination, de savoir s'il ne conviendrait pas que toutes ces commissions soient conçues en tant que commissions économiques et sociales afin de refléter le profil du Conseil dont elles sont les organismes régionaux. L'examen dont feront l'objet, au sein du Conseil, les activités des commissions économiques régionales suscitera sans doute encore d'autres suggestions visant à permettre au Conseil d'utiliser le plus complètement possible les ressources de ces organes qui sont riches d'expérience dans les domaines de son ressort.

19. M. KURKA (Tchécoslovaquie) constate que tous les orateurs ont souligné à juste titre que la coopération de tous les pays est la condition essentielle du développement économique mondial. Le Gouvernement tchécoslovaque s'emploie à faire régner dans les relations internationales l'esprit de coopération et de compréhension nécessaire entre les peuples. Il a notamment présenté une proposition sur la coexistence pacifique au Comité spécial reconstitué par la résolution 2103 A (XX) de l'Assemblée générale. En effet, l'élaboration de principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre Etats, conformément à la Charte, ne saurait manquer d'avoir un effet favorable sur les questions de la compétence du Conseil. Dans sa première intervention, à la 1422<sup>e</sup> séance, le représentant des Etats-Unis a marqué sa conviction que le développement économique et social était la seule base d'une paix durable, mais M. Kurka estime que ce n'est là qu'un aspect de la question. Par sa deuxième intervention, à la 1424<sup>e</sup> séance, le représentant des Etats-Unis a nié que la paix internationale soit aussi fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et l'égalité entre les peuples, qui sont pourtant manifestement la condition essentielle de tout développement équilibré. Il convient d'éviter toute action risquant de mettre la paix en danger, qui vouerait à l'échec les efforts déployés en vue du progrès économique et social. Alors que la faim, la misère et la maladie déchirent déjà le monde, comment ne pas souligner que les opérations militaires au Viet-Nam, en tuant des civils, en dévastant leurs foyers, en détruisant les ressources alimentaires et le système d'irrigation, vont à l'encontre des efforts en faveur du développement. L'appel par lequel le représentant des Etats-Unis a demandé qu'on ne parle pas de la guerre du Viet-Nam sous prétexte qu'elle n'a rien à voir avec l'action du Conseil est donc dépourvu de sens. Si l'on poussait son raisonnement jusqu'au bout, on verrait le Conseil conti-

nuer à s'entretenir de la coopération pacifique, tandis que le monde extérieur serait réduit en cendres. En appelant ainsi l'attention du Conseil sur les conséquences si funestes de la guerre du Viet-Nam, M. Kurka se défend de faire de la propagande. Il entend seulement souligner une source grave des tensions actuelles dans le monde qui exercent des effets néfastes sur la solution des problèmes internationaux. Les bombardements de Hanoi et de Haïphong ne sauraient manquer de compliquer la recherche des moyens propres à assurer le développement économique et social. La guerre du Viet-Nam empoisonne l'atmosphère internationale en accentuant la méfiance entre Etats et en rapprochant le monde de l'abîme béant où il risque de s'engloutir.

20. Il convient de chercher à combler le fossé profond qui sépare les régions développées du monde de celles qui le sont insuffisamment, d'autant que, au lieu d'aller en s'atténuant, les tendances défavorables persistent et que le fossé va s'élargissant. Le Secrétaire général a présenté des solutions concrètes et adressé un appel pressant en vue d'accroître les courants de capitaux à destination des pays en voie de développement. Depuis quinze ans, ces pays s'efforcent d'utiliser leurs ressources intérieures et ils ont obtenu certains résultats. Mais il ne faudrait pas en déduire que ces pays ont maintenant besoin de moins de ressources. Au contraire, leur développement exige des investissements accrus et des importations de machines et d'outillage qui les aideraient à remédier au caractère unilatéral de leur économie, séquelle évidente du colonialisme.

21. L'importance et l'efficacité de l'aide extérieure ne sauraient être évaluées en dehors du contexte du développement économique général. En d'autres termes, on ne peut se fonder uniquement sur le volume des investissements de capitaux et les conditions de leur octroi aux pays en voie de développement. Il faut aussi tenir compte de la mesure dans laquelle l'aide fournie correspond au processus général du développement économique des pays bénéficiaires. Cela ne veut pas dire que le Gouvernement tchécoslovaque ne partage pas la conception selon laquelle la mobilisation poussée au maximum des ressources intérieures des pays en voie de développement constitue le facteur principal du développement économique de ces pays. On a souligné la possibilité d'employer des ressources non encore utilisées et il faut accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Il convient, d'autre part, de souligner que beaucoup de pays récupèrent une part de l'assistance qu'ils accordent sous forme de bénéfices d'entreprises privées, et la situation véritable est donc fort différente de celle que présentent certains. Il faudrait que les bénéfices réalisés soient directement consacrés à des investissements qui servent le développement économique des pays en voie de développement. Etant donné l'afflux des capitaux étrangers dans les pays en voie de développement, il convient de veiller davantage au service de la dette, facteur important de la balance des paiements de ces pays.

22. M. Kurka estime que la délégation tchécoslovaque était fondée à prêcher la prudence lors de l'adoption de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale rela-

tive à la Décennie des Nations Unies pour le développement. En effet, les programmes de développement ne sauraient aboutir sans une programmation suffisante prévoyant des objectifs pour les divers secteurs et sans une analyse poussée des possibilités et des ressources. La non-réalisation des objectifs de la Décennie ne manquera pas d'avoir de graves conséquences en raison du temps perdu, des aspirations déçues, ainsi que du manque de confiance dans les programmes internationaux des Nations Unies qu'elle risque d'engendrer.

23. A propos de l'aide fournie par la Tchécoslovaquie aux pays en voie de développement, M. Kurka indique que les exportations vers ces pays se caractérisent par une forte proportion de machines et d'équipement industriel, ce qui exige des crédits importants, et que, dans l'avenir, l'ampleur de l'aide fournie correspondra pleinement aux besoins du développement économique de ces pays.

24. La Tchécoslovaquie est au seuil d'une nouvelle étape de son développement économique qui consistera en un nouveau progrès qualitatif de son économie, grâce à un perfectionnement de la gestion et de la planification, et qui tiendra compte davantage de la division internationale du travail. La Tchécoslovaquie cherche à étendre ses relations avec tous les pays et contribuera en particulier au développement de la coopération inter-régionale dans le cadre de la CEE.

25. Il faut aider les pays en voie de développement, non seulement pour des raisons morales, mais aussi parce qu'il est de l'intérêt de tous de développer la production des matières premières grâce à l'application des connaissances techniques et scientifiques et de faire éclater les cadres anciens. M. Kurka juge très encourageantes les déclarations du représentant de la France (1423<sup>e</sup> séance) relatives aux perspectives de développement des échanges entre son pays et les pays socialistes. La Tchécoslovaquie vise à développer ses relations avec ses partenaires européens sur la base de l'égalité absolue et de la non-discrimination.

26. M. Kurka note avec satisfaction les progrès réalisés en matière de planification économique et de développement industriel. Le Comité de la planification du développement a déjà fait beaucoup. Il importe, en effet, de coordonner et de synthétiser les travaux visant à accroître l'assistance pratique fournie aux Etats Membres dans le domaine de la planification. Il convient de veiller à cet égard à assurer la coopération entre organismes nationaux et internationaux. Celle-ci doit revêtir un caractère réciproque et complémentaire. En matière de développement industriel, il y a lieu de regretter que la résolution 2089 (XX) de l'Assemblée générale portant création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel soit le résultat d'un compromis et ne réponde pas tout à fait à l'idée de la majorité des Etats. Cependant, il s'agit indéniablement d'un progrès, et il faut souhaiter que la nouvelle organisation bénéficie de la coopération de tous les pays dans l'esprit de la Charte. M. Kurka espère que le Colloque international sur le développement industriel prévu pour 1967 stimulera les activités des Nations Unies dans ce domaine.

27. Au sujet des questions sociales, le représentant de la Tchécoslovaquie souligne que les activités des Nations Unies en cette matière ne contribuent pas suffisamment à la solution des brûlants problèmes actuels. Dans sa résolution 1916 (XVIII), l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité de réexaminer les activités des Nations Unies dans le domaine social. Ces activités continuent à ne pas être axées sur les questions essentielles, notamment les différences de niveau social entre pays développés et pays en voie de développement. Tous les organes compétents des Nations Unies doivent s'employer à remédier à cette situation.

28. A propos des problèmes de coordination, M. Kurka marque sa satisfaction de l'attitude plus réaliste qui se fait jour dans ce domaine. Il est particulièrement reconnaissant au Comité spécial de coordination et au Secrétariat pour la documentation dont le Conseil est saisi. En particulier, le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4179 et additifs) permettra au Conseil de procéder à un examen approfondi et de jouer ainsi le rôle de principal organe de coordination qui lui est confié par la Charte. L'adoption de mesures pratiques est certes malaisée, mais la bonne volonté de tous permettra de surmonter bien des difficultés. Pour sa part, la délégation tchécoslovaque participera à tous les travaux du Conseil avec le désir d'aboutir à des résultats fructueux.

29. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) regrette que deux orateurs aient cru devoir réitérer contre les Etats-Unis des accusations pleinement réfutées par le chef de la délégation des Etats-Unis, lequel a montré, au cours de son intervention à la 1424<sup>e</sup> séance, que tous les efforts de son gouvernement tendaient à ramener la paix. Il appelle l'attention des membres du Conseil sur les aspects positifs et constructifs de cette intervention dont il semble que les deux orateurs n'aient pas tenu compte. La déclaration du représentant des Etats-Unis sera peut-être étudiée plus attentivement dans les capitales soviétique et tchécoslovaque.

30. M. BARTON (Fédération syndicale mondiale), parlant sur l'invitation du Président, dit que les récentes modifications de l'économie de nombreux pays ont eu d'importantes conséquences sur le plan international. La FSM n'a cessé d'insister sur l'importance croissante des relations économiques internationales et leurs liens avec les conditions économiques nationales. Aussi approuve-t-elle les déclarations du Secrétaire général touchant le rôle des Nations Unies et du Conseil. La FSM appuie les efforts en vue de parvenir à une division internationale du travail plus rationnelle. Il convient d'anticiper sur les tendances mondiales en prenant à l'avance des mesures appropriées, par exemple en matière de stocks alimentaires et de développement des ressources forestières. Mais il ne doit s'agir là que de projections à court ou à moyen terme. Les projections à long terme sont en effet souvent bouleversées par les changements sociaux et politiques qui surviennent. Il faut donc manquer de réalisme que de vouloir planifier l'économie mondiale. M. Barton

approuve ce que le représentant de la Suède a dit à ce sujet.

31. On assiste actuellement dans les pays développés à une concentration croissante des entreprises. Le progrès de la science et de la technique exige souvent de vastes unités industrielles et économiques. Mais ce phénomène a aussi des conséquences défavorables, à savoir l'accroissement de la puissance des monopoles. Le sixième Congrès mondial des syndicats, réuni à Varsovie en octobre 1965, a examiné ce problème et souligné les effets néfastes de ces fusions pour les travailleurs. En Europe occidentale et au Japon, notamment, se pose le problème des mesures de contrôle visant à empêcher que de puissantes firmes américaines ne s'emparent de secteurs clés de l'économie. Récemment, le même problème s'est posé en sens inverse pour les Etats-Unis.

32. L'intensification de la concurrence internationale, la concentration des entreprises, les progrès de la technique et de l'automatisme et la réorganisation financière et industrielle posent de nouveaux problèmes aux travailleurs et aux syndicats. Ceux-ci demandent avec raison que la stagnation de certaines branches, comme les mines, les textiles et la construction navale dans certains pays, ne tombe pas à la charge des travailleurs mais soit supportée par l'ensemble de l'économie et tout d'abord par les firmes qui bénéficient de cette situation. En fait, en dépit de l'expansion économique générale, un nombre croissant de travailleurs sont atteints par le chômage ou contraints à changer de métier, ce qui entraîne des pertes de salaire, tandis que les impôts et les prestations sociales augmentent et que les prix montent à un rythme accéléré. L'instabilité de l'emploi pose un grave problème, en particulier à partir d'un certain âge. Des mesures de lutte contre le chômage et dans le domaine de la formation, ainsi que le développement des régions défavorisées, sont des éléments essentiels de la politique économique et sociale des gouvernements. Tous pratiquent la planification de leur développement, encore que les formes et les objectifs en soient différents.

33. Dans les pays où les sociétés privées et notamment les grandes firmes dominent le marché, l'intervention de l'Etat consiste seulement à aider et à guider l'orientation économique choisie par le secteur privé. Plusieurs de ces pays s'efforcent de limiter la hausse des salaires : au sein de la Communauté économique européenne par exemple, les organes de la Communauté eux-mêmes encouragent les gouvernements dans cette voie. L'opposition que ces mesures suscitent chez les travailleurs a abouti à des conflits et à des grèves au cours de ces derniers mois, en France et en Grande-Bretagne par exemple. Les travailleurs néerlandais s'efforcent de regagner le terrain perdu à la suite de tristes expériences en matière de politique des revenus. La FSM soutient la position des différents syndicats selon laquelle l'expansion économique ne saurait être obtenue par des politiques visant à maintenir de bas salaires et à accroître l'accumulation de capitaux en mains privées. Il faut au contraire augmenter les salaires et contrôler les prix afin de permettre une redistribution du revenu national en faveur des travailleurs et de leur famille. L'augmentation du pouvoir d'achat dans tous ces pays a pour effet de

stimuler l'économie nationale et d'accroître l'importation des marchandises provenant des pays en voie de développement.

34. Dans la plupart de ces pays, la situation ne s'est guère améliorée au cours de l'année passée, notamment en raison de la situation défavorable de leurs échanges, qui s'est aggravée par rapport à 1964. Cette absence de progrès est inquiétante en dépit des espoirs prudents qu'a fait naître la création de l'UNCTAD. L'échec des négociations sur le sucre et le cacao révèle les difficultés rencontrées; il faut souhaiter que de nouveaux efforts soient plus fructueux.

35. Le sixième Congrès mondial des syndicats a discuté des efforts que font les peuples des pays en voie de développement pour assurer l'indépendance de leur développement économique et social et il a conclu que les investissements privés exploitent indûment les ressources de ces pays et empêchent leur progrès.

36. La FSM appuie les mesures prises par certains pays en voie de développement afin de contrôler le secteur extérieur de leur économie. Mais certaines mesures tendant à attirer les investissements étrangers risquent de mettre en péril la souveraineté nationale sur les ressources économiques. Certains systèmes d'investissements semblent particulièrement dangereux, en accordant non seulement des avantages économiques mais encore une garantie contre les risques. De même, le projet de convention de la BIRD sur la protection des investissements étrangers risque de porter atteinte à la souveraineté économique des pays en voie de développement.

37. Il faut se féliciter de l'intérêt accru que l'ONU et ses institutions spécialisées portent à l'industrialisation, comme en témoigne notamment la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Il y a lieu de constater aussi que la Conférence internationale du Travail a consacré cette année beaucoup d'attention à la question et a adopté une résolution très importante qui lie l'industrialisation au progrès social et au développement de la formation professionnelle. Il est encourageant de constater que dans plusieurs pays les progrès de l'industrialisation se poursuivent malgré de multiples obstacles.

38. Toutefois l'industrialisation est freinée dans de nombreux pays par l'insuffisance de la production agricole, qui rend nécessaires des importations de denrées alimentaires absorbant en partie les ressources en devises. Analysant les divers aspects du problème ainsi que les efforts

déployés sur le plan international pour le résoudre, M. Barton dit que la sous-alimentation chronique dont souffrent les populations a pour cause, d'une part, l'insuffisance des approvisionnements en denrées alimentaires et, d'autre part, le niveau très faible du pouvoir d'achat de ces populations. A ce propos, il suggère que l'OIT, la FAO et l'OMS entreprennent conjointement l'élaboration d'une convention ou d'une recommandation adressée aux gouvernements des pays en voie de développement, instituant le principe d'un salaire minimum absolu dont le montant serait indiqué dans les législations ou les conventions collectives et qui assurerait à chacun un pouvoir d'achat lui garantissant le nombre de calories nécessaire pour éviter la sous-alimentation.

39. La réforme agraire est aussi l'un des moyens de remédier à la situation exposée ci-dessus, et il faut espérer que les travaux de la Conférence mondiale sur la réforme agraire qui vient de se tenir à Rome auront fait avancer la solution des problèmes qu'elle soulève. Empêcher que les efforts d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture dépendent des capitaux privés, c'est là une des questions que la Conférence syndicale pour le développement du commerce international dans l'intérêt des travailleurs et des peuples examinera tout particulièrement en décembre 1966

40. La FSM se félicite des mesures prises récemment en vue de développer le commerce entre l'Est et l'Ouest et la coopération dans les domaines technique et économique, mais il y a encore de nombreux obstacles à surmonter. Il reste donc beaucoup à faire, d'autant que les travaux de la dernière session de la Commission économique pour l'Europe ont été un peu décevants. La Conférence syndicale pour le développement du commerce international étudiera également les mesures à prendre pour supprimer les discriminations ou les situations privilégiées dans l'économie mondiale. En ce qui concerne, par exemple, le problème des liquidités internationales, la FSM partage le sentiment des pays en voie de développement qui, dans une lettre au Secrétaire général de l'UNCTAD, ont exprimé leur mécontentement de voir le Groupe des Dix envisager l'adoption d'un plan auquel ne pourraient participer que quelques pays importants. Il est indispensable que les décisions relatives aux relations internationales dans le domaine économique et commercial à l'échelon mondial soient prises au sein d'une instance favorisant la participation internationale la plus large possible.

La séance est levée à 12 h 50.